



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
23	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 SEPTEMBRE 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Ludovic JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Maria PENHARD, Lydie MILAD, Claire SCHAAF, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Bruno PERILLO, Amédée BOISFER.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Florence LECOCQ à Nathalie JEAN, Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Jean-François MASCARO, Delphine TOMAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Valérie BONNET, Jean-Philippe PROST à Maria RAT.

Conseillers Municipaux absents : /

Délibération N° 26/96 –

OBJET : TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Suite à l'entrée en fonction de Mme Amédée Boisfer en tant que conseillère municipale le 21 juillet dernier et, ce jour, à l'élection d'un nouvel adjoint au maire, il est proposé de prendre acte du tableau du conseil municipal ainsi modifié.

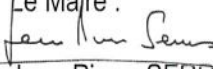
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-1,
Vu la délibération n°26-30 du 23 avril 2026 fixant les indemnités de fonction des élus,
Vu la délibération n°26-63 du 5 juin 2026 portant tableau du conseil municipal,
Vu le procès-verbal portant élection d'un nouvel adjoint au maire,
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du tableau du conseil municipal modifié, ci-annexé.

RAPPELLE que, en cas d'attribution de délégations, la nouvelle conseillère municipale bénéficie de l'indemnité correspondante, et ce, à la date d'entrée en vigueur de son arrêté de délégation.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 30/09/26

Et de la publication ou notification le : 30/09/26

Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN

